

OISEAUX

Aigle de Bonelli

L'aigle des garrigues...

Le Bonelli (*Aquila fasciata*) a une envergure qui peut atteindre 170 cm, son dos et le dessus des ailes sont bruns avec une tache blanche entre les ailes. Il capture ses proies en plein vol et au sol grâce à une silhouette effilée et de longs tarses munis de doigts puissants. Il chasse (70% d'oiseaux, 30% de mammifères) dans la garrigue, les cultures et les abords des falaises et rivières. Un couple évolue sur un domaine vital de 100 à plus de 300 km². Sédentaire, il se reproduit 1 fois par an avec au plus 2 jeunes qu'il élève dans une aire en falaise. Ces derniers s'envolent à 70 jours et recherchent un territoire 2 ans plus tard. Bien que longévif, les menaces anthropiques (électrocution, tirs...) réduisent son espérance de vie : 50 % des jeunes meurent durant leur 1ère année! Deux couples se reproduisent en Ardèche alors que 5 sites vacants sont connus.

L'enjeu régional est de réduire les risques de mortalité en partenariat avec Enedis et de préserver l'intégrité des sites avec les gestionnaires et usagers (SGGA, Natura 2000, ONCF, ONF, ENS, chasseurs, sports de nature).

le saviez-vous ?

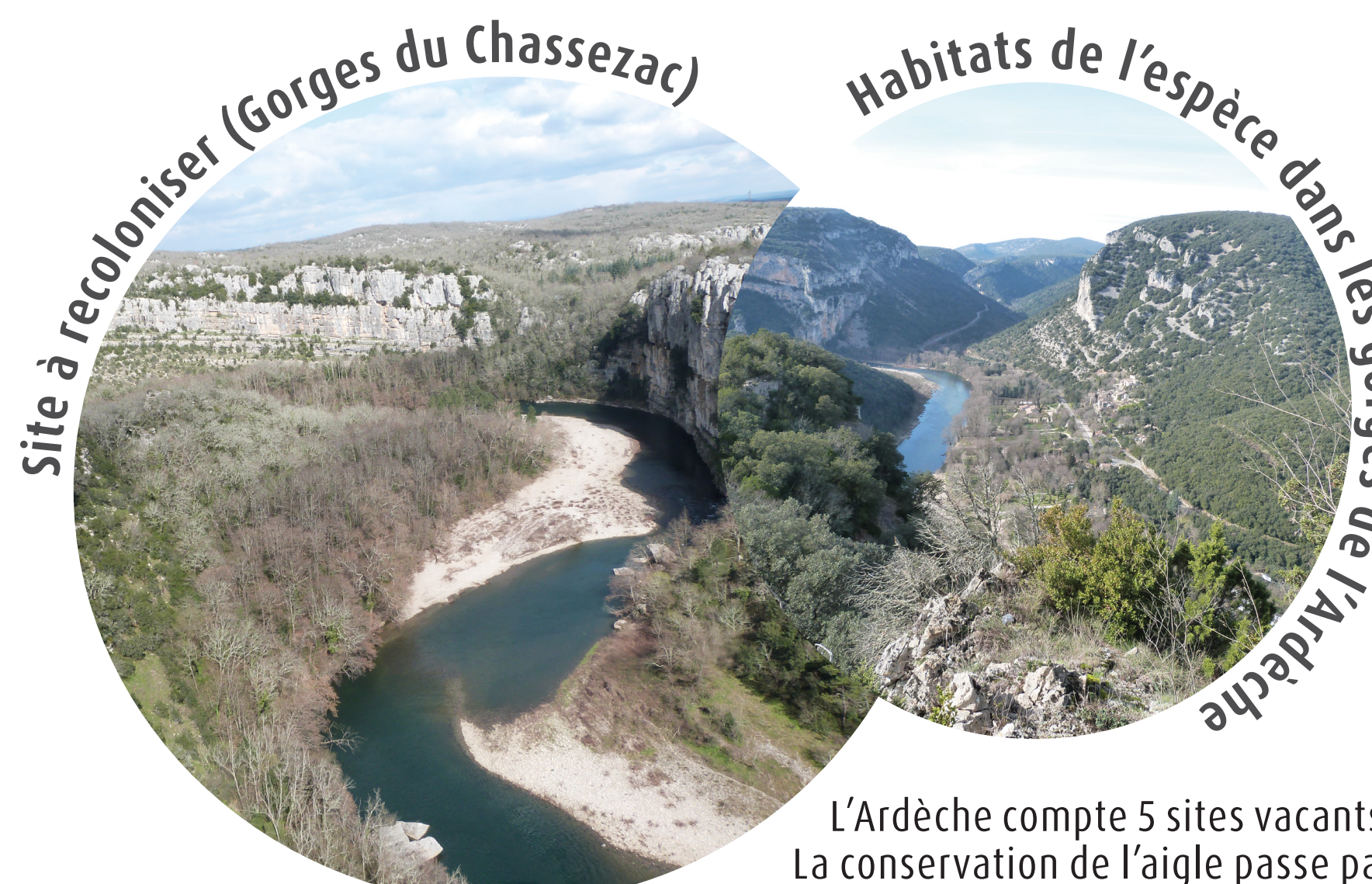
L'Aigle de Bonelli est présent depuis plus de 200 000 ans dans le sud de la France. Proche de la disparition au début des années 2000, il n'a jamais été réintroduit de protection qui ont permis d'atteindre 34 couples en 2017... La mobilisation doit se poursuivre !



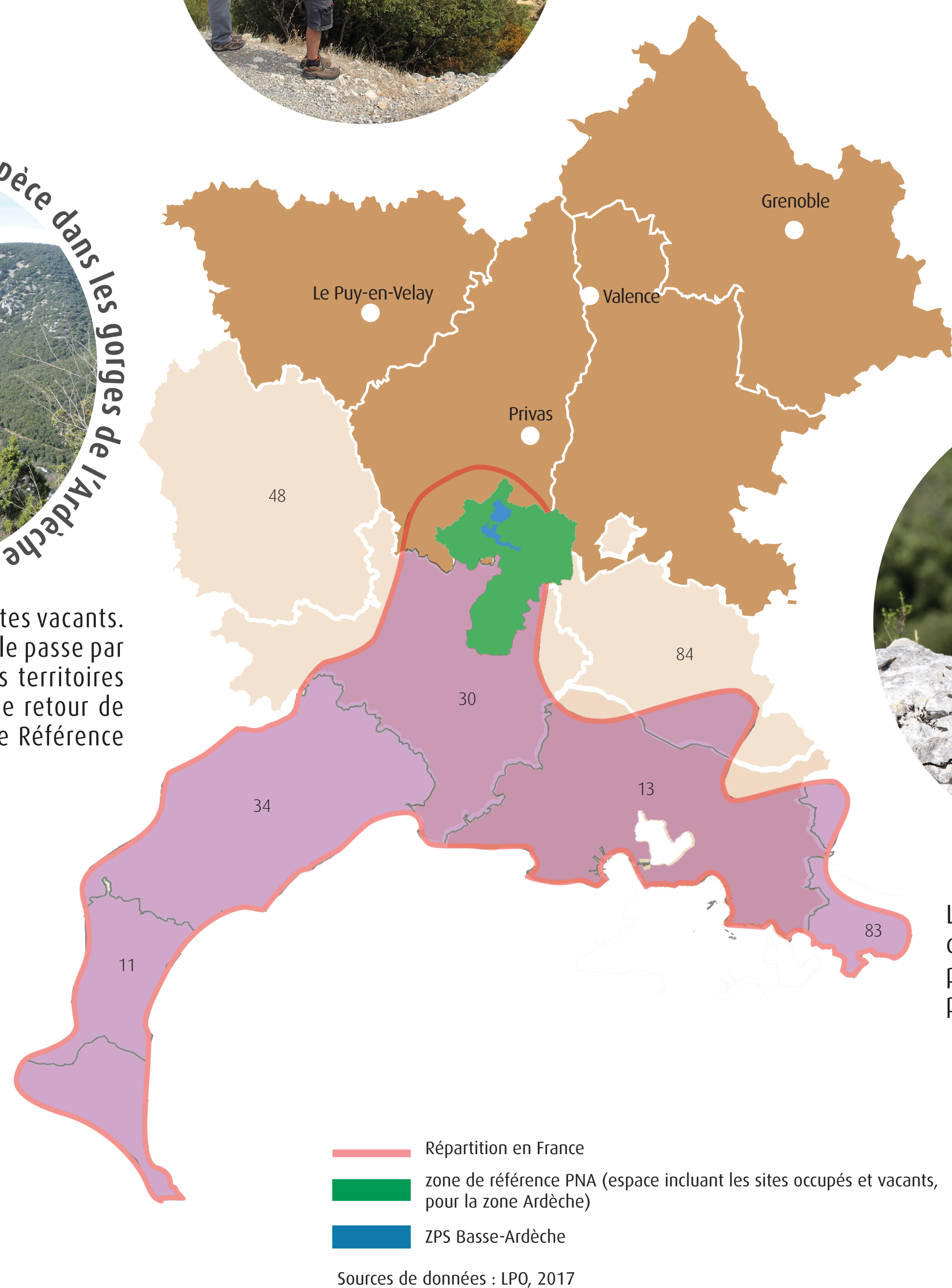
L'aigle de Bonelli - un super prédateur du biome méditerranéen !

L'Aigle de Bonelli n'a pas de frontière, partenariats et échanges sont de mise !

Un mâle né dans l'Hérault vit en Ardèche! Une femelle née en Ardèche vit en Catalogne! Associations, collectivités, scientifiques doivent échanger du local à l'international.



L'Ardèche compte 5 sites vacants. La conservation de l'aigle passe par une gestion adaptée de ces territoires pour favoriser de façon collégiale le retour de nouveaux couples. Tous sont en Zone de Référence du PNA.



Les actions menées en faveur des 2 couples de l'Ardèche participent au maintien de la population nationale.

Les populations en fort déclin depuis la 2nde moitié du 20^e siècle, sont aujourd'hui stabilisées autour d'une trentaine de couples en Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes.

Les premières actions de conservation ont été entreprises dans les années 80, puis via 2 plans nationaux (1999-2003, 2005-2009).

Le 3ème plan national (2014-2023) a pour objectifs :

- réduire et prévenir les facteurs de mortalité et de dérangement d'origine anthropique ;
- préserver, restaurer et améliorer l'habitat ;
- améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'aigle de Bonelli ;
- favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques ;
- faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable ;
- coordonner les actions et favoriser la coopération internationale.



Les programmes menés par la LPO (PNA) et le SGGA (Natura 2000) ont conduit à une mobilisation territoriale forte partagée par le plus grand nombre. Il s'agit d'un travail quotidien visant à informer et impliquer les usagers.

Et pour la suite ?

L'enjeu régional consiste à développer la population et à préserver les sites occupés et vacants. Ceci passe par le baguage des aiglons pour mieux connaître les mouvements et la survie des oiseaux. La connaissance précise des secteurs utilisés par les 2 couples de l'Ardèche demande l'emploi de balises GPS, ceci pour localiser les menaces et pour optimiser la neutralisation des lignes électriques menée par Enedis et la LPO.

Ces données sont utiles aux pouvoirs publics lors de l'instruction de projets pouvant avoir un impact sur l'aigle (éolien, photovoltaïque).

La synergie des programmes Aigle de Bonelli (LPO) et Natura 2000 (SGGA) a permis la mise en place d'une politique territoriale partagée par divers acteurs. La préservation des sites de reproduction, assurée par un suivi coordonné (LPO/SGGA), est une priorité. Il doit être complété par le suivi des sites vacants pour appréhender le retour de l'espèce. Les conventions du SGGA avec les pratiquants de sports de nature (CDFME et CDS) et le programme de gestion des espèces proies mené par les chasseurs, le SGGA et la LPO doivent se poursuivre.



Pose d'une balise GPS sur un aigle en Ardèche

En Ardèche, l'aigle de Bonelli est devenu l'emblème d'une valorisation harmonieuse des territoires et de la préservation de la biodiversité !



rédacteur : M. MURE, LPO Auvergne-Rhône-Alpes
 crédits photo/rédacteurs : D. LACAZE (CEN LR), F. MINIER (CREPS), M. MURE (LPO), V. PALOMARES (LPO), F. VEAU (LPO),
 conception graphique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Mission communication - sept. 2017

